Commune de MEIX-DEVANT-VIRTON,
Assemblée du Conseil Communal

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :
ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.
Est invité à assister à la séance qui aura lieu le 27 février 2025.
à Meix-devant-Virton (Maison communale), à 18h30 précises.

Le 14 février 2025.

La Directrice générale,

Nathalie BOLIS

Le Bourgmestre,

Pascal FRANCOIS

ORDRE DU JOUR :

Séance publique :

1. Règlement d'ordre intérieur du conseil communal
2. Redevance sur les versages sauvages – Exercices 2025 à 2031
3. Redevance communale sur la distribution d'eau – exercice 2025
4. Approvisionnement en eau potable de la commune de Thonne-la-Long (France) – Indexation du prix de l'eau au 1er janvier 2025
5. Bail de location de location du cabinet médical N°1 sis rue de Gérouville 20A à Meix-devant-Virton - Avenant
6. Bail de location de location du cabinet médical N°2 sis rue de Gérouville 20A à Meix-devant-Virton - Avenant
7. Subside Musée gaumais asbl - année 2025
8. Programme de développement rural – approbation du rapport annuel 2024
9. Commission locale de développement rural (CLDR) – Renouvellement du quart communal
10. Organe de consultation du bassin de mobilité (OCBM) - désignation d'un représentant
11. Marché public avec IDELUX Eau pour la réalisation d'une étude hydraulique du réseau d'égouttage de la rue de Gérouville – Approbation des conditions du marché « in house »
12. Délégations de compétences en matière de marchés publics - Choix des modes de passation et des conditions de marché pour les budgets ordinaires et extraordinaires
13. Délégation du Conseil au Collège - Personnel communal - Compétence de désigner sous contrat et mettre fin aux contrats des agents communaux
14. Autorisation donnée au Receveur régional à déléguer la signature de certains documents à un ou plusieurs fonctionnaires communaux - Prise de connaissance
15. Lutte contre les ratons laveurs - motion

HUIS-CLOS :